JOURNAL DE ROUBAIX

26/07/1888

Prix de l'Abonnement : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

Abonnements et Annonces : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienn 9 bis. — A Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 25 JUILLET 1888

DANS LES PRISONS

Après les débats, concernant la loi sur les accidents, la Chambre doit aborder la discussion du projet relatif au travail des prisonniers.

S'attendre à quelque solution nette, ne laissant aucune prise à l'équivoque, serait trop présumer des dispositions de nos honorables, en ce qui concerne les petits côtés de la question sociale.

Ne les voit-on pas revenir le lendemain sur ce qu'ils ont décidé la veille ? Les votes contradictoires se succèdent, sans jamais se ressembler.

Les convictions manquent. Il suffit d'un orateur qui présente, sous un jour fantaisiste mais habilement coloré, tel ou tel amendement où résonnent des mots sonores, quoique vides de sens, pour détruire l'économie d'une proposition.

En agissant ainsi, la majorité du Palais-Bourbon démontre une versatilité qu'il faut attribuer, surtout, à l'insuffisance de ses études en matière ouvrière.

Elle craint toujours d'aller trop loin, alors que l'audace devient une qualité de premier ordre, dans les examens de propositions faites en vue de sauvegarder les intérêts des classe prolétariennes.

Cette timidité jointe à l'indifférence d'une partie de la Chambre, à l'hostilité du Sénat, pour toutes les réformes profitables aux travailleurs des deux sexes, met en relief l'impuissance du Parlement.

Aussi, serait-il puéril d'escompter d'avance tout vote décisif.

Cependant, s'il est un terrain sur lequel devraient se rencontrer toutes les bonnes volontés, c'est incontestablement celui de la règlementation du travail dans les prisons.

Des plaintes nombreuses, très justifiées, s'élèvent contre le système actuellement pratiqué dans les maisons centrales ou d'arrêts. Une concurrence, des plus désastreuses, se font contre l'élément libre, au profit de quelques personnes.

Des entrepreneurs passent des marchés avec l'Etat. Ils louent la main-d'œuvre des condamnés, des prévenus, à des salaires dérisoires, livrent les travaux exécutés, sous leur contrôle, à des prix modiques, tout en encaissant des bénéfices considérables.

Ils sont chargés de la nourriture de l'élément pénal. Ils jouissent de l'excessif privilège de la retenue, laquelle peut être portée aux sept dixièmes, suivant la conduite des prisonniers. A la quatrième récidive, les détenus ne reçoivent plus rien de la part des entrepreneurs.

On ne saurait pousser plus loin l'exploitation. Ce qui la rend encore plus odieuse, c'est l'intervention du gouvernement au profit de ces entrepreneurs, qui possèdent même le droit d'établir des cantines, ainsi que le constate le rapport de M. Dutailly.

Dans ces conditions, le travail devient une répugnance pour les uns, une source de revenus pour les autres. Loin d'être moralisateur, il pousse à la révolte, par les injustices dont les condamnés sont les victimes.

Les exemples abondent. En 1867, à Fontevrault, ordre fut donné de prendre les armes au bataillon de service. La maison centrale, ancienne abbaye, où la sœur de Mme de Montespan avait été supérieure, fut cernée.

Au nombre de 1.500, les prisonniers s'étaient révoltés. Grâce à la fermeté du commandant, aux dispositions prises, l'insurrection n'eût pas de suites à déplorer. Une délégation de condamnés fit valoir, avec preuves à l'appui, que l'entrepreneur n'allouait pas les vivres prescrits par le cahier des charges.

L'autorité militaire leur fit obtenir justice. Mais les vexations continuèrent plus tard. Des scènes semblables se renouvellent fréquemment. Elles doivent cesser.

Pour atteindre ce but, pour sauvegarder les intérêts de l'industrie libre, sacrifiés à quelques individualités, M. Dutailly déposait, dernièrement, sur le bureau de la Chambre des députés, le projet suivant :

« Article premier. — Le travail des prisons ne sera plus loué à des entrepreneurs.

» Art. 2. — L'Etat dirigera lui-même le travail des prisons.

» Ce travail sera exclusivement consacré aux produits ou fournitures dont l'Etat aura besoin.

» Art. 3. — Un règlement administratif déterminera les conditions dans lesquelles sera organisé le travail des prisons. »

Cette proposition ne paraît pas devoir résoudre le complexe problème qu'elle vise. Adoptée, elle marquerait néanmoins un progrès sensible. Toutefois, elle a besoin d'être élargie.

Sur la suppression des entrepreneurs, tout le monde sera d'accord, il faut l'espérer, au Palais-Bourbon. Leur monopole doit disparaître, au nom même de la moralité.

Quant à la nature des travaux à faire, pourquoi ne se servirait-on pas des condamnés pour des entreprises d'utilité publique ?

Combien de marais à dessécher, de canaux à creuser, de digues à construire ? De pareilles œuvres, profitables à la nation tout entière, ne porteraient aucun préjudice à n'importe quelle branche industrielle.

La France en recueillerait les bénéfices. Les parties malsaines de son sol seraient assainies, ses fleuves, ses rivières, maintenus dans leur lit, par des ouvrages de défense.

Des réductions de peines pourraient être la récompense des prisonniers, se conduisant bien sur les chantiers où leur main d'œuvre serait utilisée.

L'honorable auteur du projet signale, lui-même, que cette expérience fut tentée, avec succès, lors de la construction du canal de la Durance. Pourquoi ne pas la renouveler ? Il aurait dû s'appesantir davantage sur ce point de la question à trancher au mieux des intérêts généraux du pays.

Il suffira peut-être, de l'indiquer pour qu'elle soit formulée, à titre d'amendement, par un député convaincu de son efficacité, réellement incontestable.

La Chambre ne saurait trop s'occuper de cette proposition. Le travail, dans les prisons, devrait être une exception. Il faut le transporter au dehors, car là seulement, il sera fructueux, n'enlèvera pas le pain à des milliers de familles, qui souffrent d'une concurrence des plus déloyales.

Aux élus du suffrage universel de montrer, enfin, cet esprit de décision qui leur fait si souvent défaut.

LES TRAVAUX du PALAIS de L'EXPOSITION DE 1889

La tour Eiffel est arrivée au second étage et, pendant que l'on met la dernière main aux travaux accessoires ou décoratifs de la base, on prépare les chantiers et moyens nouveaux à mettre en œuvre pour monter le troisième étage qui, d'une seule envolée, atteindra la hauteur de 300 mètre.

Au palais de l'Exposition, treize fermes sur vingt qui compléteront la construction du palais des machines, dressent, aujourd'hui, dans les airs leurs arcs immenses.

Les échafaudages gigantesques qui servent à monter les fermes se déplaçant au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les fermes montées sont complètement assemblées entre elles, garnies des chassis qui doivent recevoir les vitrages, de telle sorte que les 13/20e de cette construction peuvent être considérés comme terminés.

On sait que les deux Compagnies de Fives-Lille et de Cail se sont chargées, chacune, de la moitié de la construction du palais des machines. Il s'est établi entre elles une émulation qui n'a pas peu contribué à accélérer les travaux et qui, somme toute, fait honneur également aux deux grandes Sociétés.

Les procédés de montage et de travail étant différents dans les deux chantiers, donneront lieu à une étude comparative du plus grand intérêt, au point de vue de la grande construction métallique.

Les progrès de la construction sont particulièrement sensibles aux chantiers des palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux; de nombreux pilliers sont en place; les travaux des dômes sont bien préparés et très avancés.

Les jardins de l'Exposition sont l'objet de soins tout particuliers ils occuperont une surface considérable bien dessinée.

Disons, d'ailleurs, que, contrairement à une opinion assez répandue l'Exposition de 1889 ne sera pas exclusivement réservée aux objets d'études et d'observations. Elle installera de nombreuses attractions permettant aux visiteurs de reposer agréablement leur attention.

Le parc de l'Exposition avec ses fontaines, bassins et cascades, ses contours harmonieux, sa verdure et ses ombrages, se trouve enclavé entre les palais, et dominé par des terrasses d'où l'on pourra en embrasser le coup-d'œil ; de même les cafés et restaurants de tous genres et de toutes nationalités auront leur vue principale sur cette riante partie du Champ de Mars.

Des théâtres couverts ne tarderont pas à s'élever dans l'Exposition; l'un sera consacré à la comédie; l'autre, le palais des Enfants, constituera une attraction très intéressante pour les familles. Ce théâtre, qui occupera une superficie de 2.000 mètres carrés, sera destiné dans la journée, aux spectacles enfantins, à des jeux et divertissements divers et, dans la soirée, à des spectacles de genre.

En dehors du Champ de Mars, sur le quai d'Orsay, où s'élèvent comme par enchantement les longues nefs destinées aux expositions agricoles, sera construite la rue de l'Habitation, où M. Garnier, architecte de l'Opéra, doit reconstituer toute l'histoire des habitations de l'homme, depuis celles des premiers âges jusqu'aux plus élégantes constructions modernes. Le visiteur pourra y trouver une réception en harmonie avec les usages et coutumes du siècle correspondant à ces habitations.

Les gourmets pourront déguster, au quai d'Orsay, au centre du long développement des galeries de l'exposition agricole, les spécimens très variés des produits d'alimentation.

L'Esplanade des Invalides sera, sans aucun doute, le centre des attractions pittoresques. Les colonies françaises et les pays de protectorat y seront largement représentés par des reproductions très intéressantes, des palais, des temples, des marchés, des villages, etc. des pays lointains.

C'est là que l'on retrouvera des souvenirs vivants de la Tunisie, du Sénégal, du Gabon, du Congo, de l'Inde, des Antilles, de la Cochinchine et de l'Indo-Chine.

N'oublions pas les panoramas qui, placés l'un sur l'Esplanade des Invalides, l'autre devant la façade de l'Exposition sur la Seine même, seront de nature à intéresser les visiteurs.

Enfin, l'organisation si complète de l'exposition de la musique, fournira tous les éléments d'auditions très intéressantes, dans toutes les parties des palais et jardins.

LE BON MARCHÉ

Notre siècle est enthousiaste des mots heureux; un mot fait la fortune d'une idée, la gloire d'un homme, le succès d'une doctrine. La pensée profonde, le sens vrai, la chose palpable importe peu; ce qu'il faut, c'est une expression ingénieuse, propre à éblouir les masses, un mot sonore et séduisant.

Quoi de plus beau que le bon marché? Cela ne représente-t-il pas l'abondance, la richesse, le bonheur pour la plupart des hommes? Songez-donc, pour un peu d'argent on aura tout en abondance ! N'est-ce pas là le vrai remède aux maux et aux misères dont nous souffrons ?

Mais quand on va au fond des choses, quand on recherche la cause réelle du bon marché, que l'on voit à qui il profite et à qui il nuit, l'aspect de la question se modifie étrangement et le mot apparait dans toute sa nudité de déclamation creuse, comme nous allons tâcher de le montrer.

Lorsque, par suite de ce qu'on est convenu d'appeler le progrès, les marchandises se produisent et se vendent à bon marché, la valeur, en général, c'est-à-dire le taux de rétribution des services et choses; diminue dans une proportion égale. Il est clair que si le prix du produit s'abaisse, le prix du travail nécessaire pour réaliser ce produit subira la même diminution, car alors même que le bon marché du produit serait le résultat de perfectionnements industriels ou de machines nouvelles, il n'en résulterait pas moins une réduction équivalente dans la valeur du travail de l'ouvrier.

Jusqu'ici le mal ne m'apparaît pas tout entier, car on pourrait dire que puisque le salaire baisse dans la même proportion que le prix du produit et des subsistances, l'équilibre n'est pas rompu, car si le travailleur gagne moins, il lui en coûte également moins pour vivre. Mais il n'en est pas ainsi et cette dépréciation du travail et du produit agit d'une façon tout opposée sur les instruments d'échanges tels que l'or, l'argent, etc.

En effet, si les marchandises, les subsistances, le travail sont à bas prix, pour une petite somme d'argent j'aurai beaucoup de travail, beaucoup de subsistances, beaucoup de marchandises ; donc mon argent a une valeur plus grande : Si pour 20 francs j'obtiens deux hectolitres de blé, alors que précédemment cette même quantité de blé m'eût coûté 30 francs, n'est-ce pas exactement la même chose que si la valeur de mon argent avait augmenté d'un tiers ?

Or, cette augmentation de la valeur du numéraire a pour conséquence logique d'en rendre la possession bien plus coûteuse, bien plus pénible. Il faudra donner bien plus de travail, bien plus de produit — ce qui revient au même — pour obtenir 20 francs, maintenant que cette somme en vaut 30; qu'il n'en aurait fallu donner alors que tout était plus cher, mais que l'argent avait moins de valeur.

Pour l'ouvrier, pour l'artisan, pour l'employé, pour ceux mêmes qui possèdent des biens-fonds qui vivent de la rente, le bon marché n'a donc aucun avantage. Ce qu'ils gagnent d'un côté en achetant à bas prix, leur travail, leur intelligence ou la jouissance de leurs biens, puisqu'il est évident que leurs salaires, leurs profits ou leurs rentes seront réduits en proportion de l'augmentation de la valeur du numéraire.

Mais dira-t-on peut-être, en admettant que le bon marché soit sans avantage, il n'en résulte pas qu'il soit un danger pour le travailleur.

Eh bien ! là gît l'erreur; le bon marché forcé n'est pas seulement sans profit, il est encore un grand danger, la source des troubles sociaux et la cause de la crise actuelle. En voici la preuve : Le travail et le capital de la grande masse du peuple, c'est son bien le plus cher, son seul gagne-pain. Quand le travail est cher, le peuple est riche; quand le travail perd de sa valeur, le peuple a faim et se révolte. Il ne faut donc pas perdre de vue que c'est l'ouvrier qui crée le produit; c'est lui le seul producteur de toutes les richesses. Forcer la baisse des prix, c'est forcer la baisse des salaires : c'est voler le pain du pauvre.

Au contraire, les possesseurs de capitaux, qui ne créent rien, qui ne produisent rien, ceux-là ont tout avantage au bon marché, puisqu'il est pour eux l'équivalent d'une augmentation de richesse, d'une plus grande valeur de leur or.

Voilà tout le secret de la doctrine du bon marché obligatoire prônée par les apôtres du libre-échange.

Il peut paraître à première vue que, puisque l'intérêt de l'argent subit la même réduction, ou plus exactement une réduction proportionnelle à celle qui atteint le travail et le produit, le capital n'échappe pas à cette loi, mais il suffit de savoir distinguer la subtilité de langage qui se cache sous ce mot de capital, pour éclairer la question.

En effet, l'argent, tout comme un autre produit, subira la hausse et la baisse des prix, s'il est offert en vente ou en location comme une maison, une terre ou un produit quelconque ; mais ce rôle de l'argent est tout accidentel, son véritable rôle est de servir de véhicule aux échanges, et, comme tel, sa valeur augmente en raison inverse de la baisse des prix, suivant une rapide progression. La preuve en est que, quand l'intérêt est bas, pour un peu d'argent on en obtient beaucoup, ou, en d'autres termes, pour un intérêt minime on obtient un gros capital. On voit maintenant que l'or est tantôt un simple produit, et tantôt un capital ayant un rôle tout différent. L'or-produit subit nécessairement les fluctuations de l'offre et de la demande, comme toute autre marchandise ; l'or-capital roulant, lui, échappe à cette loi. De là la contradiction apparente que nous avons essayé d'analyser.

Nous savons bien que cela renverse les axiomes solennels de l'économie politique qui proclament que « les produits s'échangent contre des produits » et que « les métaux précieux sont un produit comme toute autre marchandise » ; mais la vérité économique ne peut cependant rester éternellement cachée dans les subtilités de formule de science boiteuse, dont les systèmes ont plus d'une fois varié, dont les théories n'ont pas toujours été confirmées par les évènements et qui n'en reste pas moins d'un admirable aplomb.

Le bon marché est un leurre ; c'est un piège ingénieux tendu aux peuples assez naïfs pour s'y laisser prendre. — L'avilissement des prix n'atteint que le travail ; si la propriété foncière en souffre aussi, c'est uniquement parce que cette propriété n'est mise en valeur et ne devient productive que par le travail. La rente baisse avec les prix, mais le capital-argent augmente en proportion de la dépréciation générale, puisqu'il représente chaque jour une plus grande quantité de travail. Le sol a perdu des milliards, mais l'argent n'a pas baissé d'un sou et a augmenté, au contraire, fabuleusement.

Les spéculateurs financiers l'ont bien compris, et c'est pourquoi ils se montrent si généreusement les défenseurs du bon marché obligatoire et de la concurrence sans frein. Ce sont là de merveilleuses armes entre leurs mains, et puisque le peuple est assez bête pour s'y laisser prendre bénévolement, quoi de surprenant à ce qu'on en use avec excès? Sous le régime du « laisser faire », tout revient de fait au plus adroit ou au plus fort. A nous de comprendre enfin la décevante magie des mots creux.

(*Travail national*) E.-A. Testelin.

LES ÉGLISES FERMÉES

Le diocèse d'Annecy vient d'avoir une de ses églises fermée, le culte supprimé dans une de ses paroisses, celle de Cervens.

Mgr l'évêque a été contraint de prendre cette mesure extrême par défaut de ressources de la fabrique. D'après ce que dit la *Semaine religieuse*, du diocèse, d'autres paroisses pauvres sont menacées du même sort, à bref délai :

« *L'entretien du culte, dit-elle*, suppose quelques dépenses qui sont à la charge de la fabrique; la plus forte de ces dépenses est le traitement du clerc, qui se monte à deux cents francs dans la plupart des paroisses. Le clerc étant, en même temps, sacristain, sonneur, chantre et seul servant de messe, son service est véritablement indispensable.

Or, il est, dans ce diocèse, très peu de fabriques qui aient des revenus suffisants pour faire face à ces dépenses. Aussi y pourvoit-on jusqu'ici par des subsides votés chaque année, par les conseils municipaux.

» Mais, depuis la loi municipale de 1884, les subsides pour le service du culte sont purement facultatifs. Les conseils peuvent donc ne pas les voter, ou bien — et c'est ce qui arrive le plus souvent dans ce diocèse — les conseils votent la somme nécessaire pour subvenir aux besoins de la fabrique, mais la préfecture biffe cet article du budget des dépenses. Lorsqu'on lui demande la raison de cette radiation, elle répond : Vous n'êtes pas assez riche pour faire des dépenses inutiles. »

Les auteurs de la loi de 1884, qui ont ainsi placé les municipalités sous la tutelle étroite des préfectures, savaient parfaitement que c'était un moyen sûr de supprimer l'exercice du culte, dans un grand nombre de paroisses pauvres. C'est un des tristes résultats de la guerre hypocrite que nos gouvernants poursuivent contre la religion.

Maintenant que les catholiques sont avertis, c'est à eux d'assurer la concentration des ressources.

A CITEAUX

Le *Nouvelliste de Lyon* signale les faits suivants :

« Le parquet de Beaune continue ses descentes à Citeaux.

» L'autre jour, le Père P... était sur la sellette, accusé par plusieurs colons. Il n'eut pas de peine à démontrer la fausseté de leurs accusations, et les petits mandrins finirent par avouer *qu'ils avaient inventé ce mensonge pour se venger de ce qu'il les avait punis.*

» Un ancien colon écrivait, il y a trois jours, au Père X... : « En ma qualité de journaliste, je suis très bien informé, et je sais que toutes vos maisons y passeront. Combien, si c'était possible, je serais heureux d'aller me joindre au *Nouvelliste de Lyon* pour vous défendre ! »

***

Un des Pères de Citeaux a reçu dernièrement une lettre d'un ancien colon lui demandant vingt francs, et le menaçant, en cas de refus, de faire paraître un article dans la *Lanterne*.

***

Nous lisons dans la *Croix* :

« Le *Petit Bourguignon*, qui a lancé cette infernale campagne contre Citeaux, disait hier, que toutes les maisons de la société de Saint-Joseph seraient fermées dans trois mois, et que la justice ferait vendre les biens nécessaires pour payer tous les frais de ce procès monstre. »

***

De la *Croix* aussi :

« Impossible d'aller à l'établissement de Saint-Médard, près de Soissons, car quiconque s'y présenterait serait arrêté par la police qui veille autour de cette maison. On a arrêté *Frères et Pères, sans chef d'accusation*. Un des Pères a été retenu en prison. La Sœur, qui s'occupait le plus spécialement des enfants, est en prison. On lui a mis les chaînes aux mains et on lui a fait traverser ainsi toute la ville, en la conduisant à la *maison d'arrêt*. Elle est accusée d'avoir fouetté des enfants.

» Les sourds-muets sont renvoyés à leur famille. Un prêtre de l'évêché, après avoir été très mal reçu, a obtenu avec beaucoup de peine qu'un autre prêtre de la ville allât dire la messe à Saint-Médrrd.

» Toute cette maison est sous le régime de la terreur; personne ne peut y entrer ni en sortir; on fouille même chaque fois le garçon boulanger, dans la crainte qu'il n'introduise quelque lettre. La police veille nuit et jour. »

Le journal qui a commencé la campagne contre les établissements de Citeaux et de Soissons, le *Petit Bourguignon* appartient à M. Wilson et reçoit de cet homme sa direction.

***

Pendant que la presse anti-cléricale fait tout ce tapage contre des établissements religieux, des instituteurs officiels aussi « laïques » que possible, conquièrent autre chose que des palmes vertes d'Académie.

L'instituteur de Golancourt emporte quatre années de prison.

Celui de St-Michel-la-Roë est condamné à cinq années de la même peine.

L'instituteur de Saint-Léger (Oise), âgé de 33 ans, un nommé Lejeune, se voit octroyer huit années de travaux forcés.

Dans les trois cas, il y a eu attentats à la pudeur sur les enfants de l'école.

Signalons pour mémoire l'institutrice Angèle Antoinette R..., 21 ans, qui a jeté son enfant dans les latrines pour sauver son honneur, et que le jury, pris de pitié, a acquittée en admettant, malgré les dires des médecins, que l'enfant était mort.

***

Nous ne cesserons de le répéter. Ces faits ne prouvent rien contre l'ensemble des instituteurs laïques.

Et nous n'en parlerions pas, si la presse adverse ne faisait tant de scandales autour de quelques histoires plus ou moins prouvées, à la charge d'institutions congréganistes.

REVUE DE LA PRESSE

Sous ce titre : *L'Esclavage*, M. Jules Simon publie, dans le *Matin*, un article vraiment admirable dont nous détachons le passage suivant :

« Le cardinal Lavigerie a soixante-quatre ans, Il a plus fait, à lui seul, pour la civilisation et pour la France, que nos armées. Le voilà parti en guerre. Il cherche encore son moyen. Il le trouvera. Il réussira. Le cœur de la France est avec lui. C'est un prêtre. *Oui*, certes. Suivons-le Nous suivrions de même un général. Quel que soit son habit, c'est un apôtre.

» Il ne nous demande pas d'argent : qu'en ferait-il? Pour l'entretien de ses missionnaires? A la bonne heure. Je suppose qu'il a ce qu'il lui faut pour cela. Augmentez, si vous pouvez, ses ressources, vous ferez bien. Je vous réponds que vos offrandes ne seront pas dépensées en chapelets, mais en bons fusils à longue portée et en munitions pour tenir les esclavagistes à distance. Mais il ne vous demande pas de subsides pour racheter les captifs. Il n'a pas envie de faire la fortune des marchands; encore moins de payer des primes aux voleurs. Il ne pense pas à négocier, il veut combattre, et il a raison. De tels fléaux doivent être extirpés jusque dans leurs racines.

» On avait dit qu'il pensait à ressusciter l'Ordre de Malte. Il n'est pas à ressusciter puisqu'il est vivant. « Nous n exigerons plus la noblesse », dit-il. Je le crois bien ! Il n'y a plus de raisons de l'exiger, et il n'y a plus de moyen de s'en procurer. Il rêve quelque chose comme les Zouaves de Charette ou les Mille de Garibaldi. Il déclare hautement que rien ne lui est impossible ; mais je cherche en vain comment il conciliera sa chevalerie avec le service personnel obligatoire et les vingt-huit jours. Il semble que tout le monde oublie ces trois ans de caserne, suivis de tant de vingt-huit jours et de tant de treize jours.

» Il ne lui faut qu'une petite troupe, mais très endurcie aux fatigues, très aguerrie et très abondamment fournie des armes les plus perfectionnées. Pourquoi les puissances ne s'associeraient-elles pas pour faire une sorte de petite armée internationale au service d'une noble cause, qui est la cause commune de tous les peuples civilisés? Elles se sont partagé l'Afrique centrale. Leur honneur est entaché par ce qui s'y passe. Le roi des Belges a eu le premier la grande idée de civiliser ce monde inconnu.

» Voilà, pour lui, une occasion d'entrer dans son rôle en roi et en chevalier tout à la fois. Ce serait un grand spectacle que de voir des peuples si tristement et *si follement divisés*, et sur le point d'en venir aux mains, faire trêve un instant à leurs querelles intestines pour tenir tête à ces pillards, à ces assassins, à ces incendiaires, à ces trafiquants de chair humaine qui déshonorent l'humanité. Qui sait si une grande œuvre accomplie en commun ne serait pas le meilleur chemin pour arriver à la paix générale ? Il n'y a pas une heure à perdre. Le cardinal est là, qui compte cinq mille victimes par jour : cinq mille torturés, cinq mille assassinés ! La question est de savoir si nous préférerons nos guerres impies à cette guerre bénie de Dieu et des hommes. »

On noircit encore beaucoup de papier à propos du général Boulanger. C'est peut-être bien inutile puisqu'il est battu. L'échec est

BOURSE DE PARIS

du mercredi 25 juillet

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
83 75	3 0/0	.. ..	.. ..	83 72
86 26	3 0/0 amortissable	.. ..	.. ..	86 20
106 05	4 1/2 1883	.. ..	.. ..	106 97
63 7/16	3 0/0 Portugais	.. ..	.. ..	63 5/16
97 ..	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	96 85
72 15/16	Extérieure 4 0/0	.. ..	.. ..	72 13/16
83 1/8	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..	82 13/16
424 62	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	... .
14 67	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	14 67
... .	Obligations du Trésor	.. ..	.. ..	... ..
102 80	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	102 65
84 3/16	Russe 1880	.. ..	.. ..	84 1/16
525 ..	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	525 ..
	Sociétés de Crédit			
3625 .	Banque de France	.. ..	.. ..	... ..
467 50	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	463 75
762 50	B. Paris et d. Pays-Bas	.. ..	.. ..	761 25
395 ..	Banque Parisienne	.. ..	.. ..	390 ..
1345 ..	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1343 75
133 87	Banque Tharsis	.. ..	.. ..	135 42
582 50	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	582 50
453 75	Société générale	.. ..	.. ..	455 ..
452 50	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	.. ..	.. ..	460 ..
525 ..	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	523 43
	Chem. de f. Franc.			
1545 ..	Nord act.	.. ..	.. ..	... ..
1365 ..	Paris-Lyon-Médit. »	.. ..	.. ..	1363 75
795 .	Est »	.. ..	.. ..	790 25
910 ..	Ouest »	.. ..	.. ..	915 ..
1330 ..	Orléans »	.. ..	.. ..	1362 ..
1155 ..	Midi »	.. ..	.. ..	1153 ..
	Sociétés diverses			
2161 25	Suez	.. ..	.. ..	2167 50
1367 50	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1363 75
770 ..	Voitures	.. ..	.. ..	785 ..
... ..	Omnibus	.. ..	.. ..	1103 ..
502 62	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	501 25
292 50	Panama	.. ..	.. ..	293 25
	Obligat. Foncières			
521 ..	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	520 ..
102 50	» 10e 4 0/0	.. ..	.. ..	102 50
595 ..	» 500 f. 3 0/0	.. ..	.. ..	595 ..
520 ..	» 4 0/0 1863	.. ..	.. ..	520 ..
497 50	» commun. 3 0/0	.. ..	.. ..	493 50
393 ..	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	392 ..
482 ..	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	482 ..
484 ..	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	483 75
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
409 50	Nord	.. ..	.. ..	409 50
400 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.. ..	.. ..	400 ..
390 75	Est 3 0/0	.. ..	.. ..	388 75
400 ..	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	400 ..
409 50	Orléans	.. ..	.. ..	461 50
399 ..	Midi 2 0/0	.. ..	.. ..	399 ..
... ..	Nord-Est	.. ..	.. ..	... ..
392 ..	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	395 .
	Chem. de f. Etrang.			
... .	Autrichiens	.. ..	... ..	... ..
.. .1.	Alpines-Autrichiennes	.. ..	... .	.. ..
... ..	Lombards	... ..	... ..	... ..
... ..	Saragosse	... ..	... .	... ..
	Obligat. des Villes			
533 ..	Paris 1855-1860	... ..	... ..	531 25
528 ..	— 1865	... ..	... ..	528 ..
406 25	— 1869	... ..	... .	410 50
396 ..	— 1871	... ..	... ..	396 50
520 ..	— 1875	... ..	... ..	510 25
518 50	— 1876	... ..	... ..	519 50
391 25	Marseille	... ..	... ..	... ..
103 ..	Bordeaux	... ..	... ..	... ..
96 ..	Lyon	... ..	... ..	96 50
103 ..	Lille	... ..	... ..	110 ..
47 ..	Roubaix-Tourcoing	... ..	... ..	47 50
	Obligations div.			
... ..	Départem. de la Seine	... ..	... ..	... ..
... ..	Gaz de Paris	... ..	... ..	... ..
... ..	Suez	... ..	... ..	... ..
... ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	... ..	... ..	... ..

BOURSE DE LILLE

du mercredi 25 juillet

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	110 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	115 50
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	505 75	504 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	512 50
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	402 50	402 50
Armentières 1886	... ..	479 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	47 ..
Tourcoing 1878	... .	494 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	... .	107 50
Département du Nord	... ..	105 25
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce	... ..	570 ..
— » act. nouv.	... ..	1030 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	... .	180 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	.. ..	295 .
Caisse Platel et Ce	... ..	365 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	420 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	.... ..	1050 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	. . . .	507 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... ..	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	... ..	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	.... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.... ..	3235 ..
Denain et Anzin	.. ..	205 ..
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000 remb. à 300 fr	... ..	473 75

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours complets	
Aniche (Nord) le 12e	... .	9225 ..
Anzin 100e de denier	... .	2370 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	... .	1285 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	12000	12000 ..
Bully-Grenay le 6e	... .	1325 ..
Carvin	1220	1220 ..
Courcelles-lez-Lens	. . ..	150 ..
Courrières	....	27760 ..
Campagnac	... .	275 ..
Douchy	... .	2109 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	223 75 225	225 ..
Dourges	. . ..	6000 ..
Escarpelle (Nord)	....	4200 ..
Epinac	... .	150 ..
Ferfay (Société anonyme)	... .	522 50
Lens	....	21000 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	.. ..	47 75
Liévin	... .	4000 ..
Lys supérieure	... .	... ..
Meurchin	2390	2397 50
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	....	14000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	. ...	100 ..
Sincey-le-Rouvray	. . ..	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	.. ..	62 50
Vicoigne et Nœux	....	17735 ..

OBLIGATIONS

Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t. p.	... ..	1290 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t. p.	... ..	510 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	... ..	516 50
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	... ..	392 50
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	.. ..	500 ..
— Réty 1876, remb à 500, tout payé.	... ..	100 .

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 25 Juillet 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
83 70 .1.	3 0/0	83 70 .1.
.. .. 1.	3 0/0 amortissable	.. . .1.
86 10 .1.	4 0/0	86 25 .1.
106 90 .1.	4 1/2 0/0 1883	106 95 .1.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

M. Floquet à Tours

Paris, 25 juillet. — M. Floquet quittera Paris, dimanche matin, à huit heures, pour aller à Tours où il arrivera à midi. Il assistera à l'inauguration du monument élevé au général Meunier et sera accompagné de MM. Pascal et André, ses secrétaires.

Les adieux des deux Empereurs

Saint-Petersbourg, 25 juillet. — Les adieux des deux empereurs ont été empreints de la plus grande cordialité ; avant de se séparer, les deux empereurs se sont embrassés, à trois reprises différentes.

Saint-Pétersbourg, 25 juillet. — Le *Nouveau Temps*, dit :

« Nos détracteurs de l'Occident n'auront pas de prétexte pour nous imputer des idées belliqueuses ou des pensées hostiles.

« L'empereur Guillaume a pu s'assurer du véritable état des esprits qui animent nos sphères gouvernementales.

» Ces idées ne concordent guère avec les bruits qui nous arrivent de Vienne, de Pesth et de Berlin, où on cherche à interprêter faussement notre désir naturel de faire concorder nos intérêts nationaux et la dignité de la Russie, avec le rétablissement de nos anciennes et sincères relations avec l'Allemagne.

» On a tout fait Saint-Pétersbourg pour atteindre ce but.

» C'est à l'Allemagne de faire de même. »

Elections législatives dans la Somme et dans la Charente

Paris, 25 juillet. — Les électeurs de la Somme et de la Charente Inférieure sont convoqués, pour le 19 août à l'effet d'élire un député dans chacun de ces deux départements.

Le traité franco-italien

Paris, 25 juillet. — M. Pierre Legrand fera connaître, à M. Goblet et à la Chambre, cette semaine, son avis sur les derniers arguments de l'Italie, au sujet du traité de commerce.

Taïb-Bey chez M. Carnot.

Paris, 25 juillet. — M. Carnot a reçu ce matin, Taïb-Bey, frère du bey de Tunis.

Paris, 25 juillet. — C'est M. Massicault qui a présenté ; ce matin, Taïb-Bey à M. Carnot.

Taïb-Bey a remis à M. Carnot la plaque de Grande Croix de l'ordre du Nicham, enrichie de brillants.

L'entrevue et la presse russe

St-Pétersbourg, 25 juillet. — Sur l'entrevue des deux souverains, le *Journal de St-Pétersbourg* croit pouvoir affirmer que les témoignages d'amitié et de courtoisie que l'empereur d'Allemagne a cru devoir donner à Alexandre III, en faisant sa première visite à la cour de Russie, ont été dictés par le désir d'établir (par suite de son avènement au trône) entre les deux nations, des relations de confiance de nature à consolider les rapports d'amitié des deux gouvernements et à assurer la paix de l'Europe.

Un bandit tué par les gendarmes en Corse

Ajaccio, 25 juillet. — Un bandit, très redouté, du nom d'Abertini, recherché activement par la gendarmerie, a été tué, hier, dans la montagne, après une vive résistance.

Une grève à Saint-Denis. — Manifestations

Saint-Denis, 25 juillet. — Une grève a éclaté, dans les chantiers de la Compagnie du gaz, par suite du refus des patrons d'adhérer aux conditions votées, le 2 avril, par le Conseil municipal de Paris.

Ce matin, à neuf heures, une bande de trois cents individus a envahi les chantiers de terrassement et ont enlevé les outils des ouvriers qui travaillaient encore.

La bande s'est dirigée ensuite vers Paris, où elle a l'intention de manifester devant le Conseil municipal de Paris.

L'incident turco-bulgare

Londres, 25 juillet. — Selon une dépêche de Vienne, adressée au *Times*, M. de Nélidoff aurait conseillé à la Porte, de ne pas attacher d'importance à la prise de possession du railway de Vaskarel à Bellova par les bulgares, et de consentir à n'y voir qu'une simple mesure de police, dans l'intérêt de la sécurité publique.

Quelques journaux autrichiens considèrent cet incident comme une provocation des amis de la Bulgarie, afin de seconder les desseins hostiles à la Russie.

Une dépêche du Caire adressée au *Standard* affecte de croire que de prochains évènements graves se produiront à la frontière. Le mahdi se proposerait d'attaquer Assouan.

Le malentendu de Massouah

Paris, 25 juillet. — Selon des renseignements officiels grecs, parvenus à Paris, le cabinet d'Athènes partage les vues du cabinet français, relativement au droit d'intervenir dans la question de la taxe municipale à Massouah, tant que les capitulations existeront.

M. Goblet attend de nouvelles communications d'Athènes et recevra aujourd'hui, M. de Ménabréa.

La conversation portera sur ce qu'on peut appeler le malentendu de Massouah.

M. Gérard, gérant de l'ambassade française à Rome, en l'absence de M. de Mouy, verra demain, M. Crispi, à l'occasion de la réception diplomatique.

Rome, 25 juillet. — Les journaux italiens attaquent la France, à l'occasion de la taxe municipale, à Massouah. Ils espèrent que la France ne maintiendra pas son attitude.

Selon le *Pansulla*, le général Balinera aurait suspendu ses rapports avec le consul français à Massouah.

Caisse d'Epargne Postale

La Caisse d'épargne postale est placée par la loi sur la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à *un franc* (1 fr.) Le compte de chaque personne ne peut dépasser *deux mille francs* (2,000 fr.) versés en *une* ou *plusieurs fois*.

Livret national délivré gratuitement. — Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les 6.000 bureaux de poste ouverts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés au service de la Caisse d'épargne postale.

Intérêt. — Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de trois francs pour cent (3 fr. p. 100). Cet intérêt part du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 decembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêt.

Achat gratuit de rentes. — Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter dix francs (10 fr.) de rentes ou davantage, peut faire opérer cet achat sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

Transferts. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les Caisses d'épargne privées.

Femmes mariées. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris.

Mineurs. — Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal.

Versements. — Tout versement ultérieur peut être effectué par le titulaire d'un livret de la Caisse nationale d'épargne ou par un tiers quelconque porteur de ce livret. La partie versante doit s'assurer avant de quitter le bureau, que la valeur des timbres-épargne appliqués sur le livret représente bien le montant intégral du dépôt et que ces timbres ont été frappés du timbre à date et revêtus de la signature de l'agent des postes.

Remboursements. — Les titulaires de livrets qui veulent se faire rembourser tout ou partie de leur compte adressent directement leur demande au ministre des postes et des télégraphes, à Paris. Par le retour du courrier, ils reçoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance.

Nota. — Les demandes de livret, de remboursement, de transfert et d'achat de rente se font au moyen de formules imprimées qui sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux